

Procès-verbal du Conseil d'Ecole

Mardi 12 octobre 2021

Présents :

Enseignantes : Mmes Léry (directrice), Dallard, Rigal, Simon, Bléau, Péries, Gaillard, Brocard, Mangin, Rigon et Ousset.

Mme Christophe, IEN et Mme Seguines, IEN école inclusive

Mairie : Mr Vaillant (Maire de Villeneuve), Mme Hayet (adjointe au maire enfance et éducation), M. Merchadou (coordinateur service éducation jeunesse)

ALAE : Norbert Coutisson (coordinateur ALAE), Didier Saura (directeur ALAE), Audrey Dutheil (directrice adjointe ALAE)

Représentants des parents :

Villeneuve-Parents : Mmes Lauzin, Reverseau, Le Doeuff et Assemat

F.C.P.E : Mrs Gee et Deloupy, Mmes Van Hees, Serna, Caucheteux et Bah

DDEN : M. Soubiès

Excusées : Mme Jusmet et Mme Hernando

1. Le conseil d'école

a) Présentation des membres de droit à part entière : IEN, directrice, mairie, enseignants, réseau d'aide (RASED), 1 parent d'élève par classe, DDEN.

Peuvent être présents aussi les membres de droit à voix consultative.

Le conseil d'école peut organiser un vote afin de trancher une question. C'est le suppléant qui vote en cas d'absence du titulaire.

b) Rôle : permettre le dialogue et l'information entre l'équipe éducative, les représentants des parents et les élus. On y étudie des questions concernant le fonctionnement de l'école.

2. Rentrée 2021

a) Equipe pédagogique :

Nouvelle collègue : Mme Ousset sur la décharge de direction de Mme Léry.

RASED : Mme Chauvet, maîtresse E, qui agit dans le domaine pédagogique et Mme Minari, psychologue scolaire, complètent le réseau d'aide. La maîtresse G, Mme Rapinat, intervient sur le comportement. Le RASED intervient sur plusieurs écoles à la demande de l'Inspectrice. Les membres ne peuvent donc pas satisfaire toutes les demandes et tous les besoins. Le RASED fait au mieux selon ses moyens.

b) Effectifs : il y a 290 élèves inscrits à ce jour.

CP.H	23
CP. J	23
CP. R	23
CE1. L	22
CE1. G	24
CE2. B	24
CE2. R	26
CM1. B	28
CE1/CM2 - 7/13	20

CM1. P	27
CM2. S	25
CM2. D	25
Total	290

c) Protocole sanitaire

La rentrée s'est effectuée avec un protocole sanitaire de niveau 2. Depuis lundi 11 octobre, nous sommes passés en niveau 1. C'est le protocole qui fixe le cadre. Chacun fait de son mieux pour le respecter. Les locaux sont nettoyés deux fois par jour. A la cantine, deux classes mangent ensemble, toujours les mêmes jusqu'à la Toussaint. Les animateurs ne préparent plus les plateaux repas.

d) Services civiques

La demande de 2 services civiques a été validée par le rectorat. Les deux postes apparaissent sur le site de l'agence des services civiques.

Mission : assister les enseignantes des 12 classes en fonction des activités, des projets programmés et accompagner les sorties scolaires associées. En classe, assister les enseignantes lorsque la mise en place de matériel est nécessaire et les aider lors d'activités de groupes ou ponctuellement auprès d'un élève. Etre force de propositions pour améliorer les temps de récréation et éviter que ne se répètent des violences. Assurer à cet effet également un rôle de médiateur. Il n'y a pas de candidature pour l'instant pour notre école.

e) Ouverture d'une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme

Dans le cadre du plan départemental autisme, une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme va ouvrir dans notre école. Ce projet est porté par l'Education Nationale et financé par l'Agence Régionale de la Santé.

Une équipe technique de 5 adultes (enseignant spécialisé et personnel médico-éducatif) accueillera 8 élèves maximum dans une salle dédiée.

L'appel à projet est en cours. Les candidatures d'IME, futur partenaire du projet, sont actuellement déposées.

Une journée de formation sera dédiée aux enseignants de l'école. Un partenariat dans le travail se construira entre les deux équipes.

Les enfants arriveront au fur et à mesure de l'année en fonction des notifications MDPH. Ces enfants seront intégrés à la vie de l'école. Ils sont capables d'apprendre et d'entrer en communication avec les autres élèves de l'école.

Des projets très personnalisés seront élaborés par l'équipe technique. Des temps d'inclusion dans les classes seront mis en place et encadré par l'équipe technique.

Sur les temps périscolaires, l'équipe médico-sociale sera présente si besoin.

Des comités de pilotage se regroupent tous les ans pour évaluer et faire évoluer le projet.

3. Règlement intérieur de l'école

a) Règlement type départemental

Sert de base à la rédaction du règlement intérieur de l'école.

Modifications proposées du règlement intérieur.

- les horaires d'APC : lundi et jeudi 12h-12h30, lundi 16h15-16h30

- retards : « Les élèves arrivant après la fermeture du portail de l'école ne pourront intégrer l'école qu'à partir de la récréation de la matinée. Durant ce temps d'attente, l'élève sera placé sous la pleine et entière responsabilité de ses représentants légaux ou du tiers désigné par eux pour l'accompagner. Si un parent en retard dépose son enfant au portail sans s'assurer qu'il peut entrer dans la cour de l'école, il commet une faute : le transfert de garde n'a pas pu avoir lieu. Si les parents laissent tout de même leurs enfants mineurs seuls devant l'école, il y aura délaissement d'enfant devant la porte fermée de l'école car le parent est responsable du retard et l'enfant demeure placé sous sa garde jusqu'à ce qu'il soit accueilli par un adulte de l'école dans l'enceinte de l'établissement. »

b) Vote

Modifications approuvées à l'unanimité.

4. Résultats des élections de parents d'élèves

Cette année, le vote a eu lieu exclusivement par correspondance.

Inscrits : 483

Votants : 229
Exprimés : 212
Taux de participation : 47,41 % (50,1 l'an dernier)
Suffrages : 132 pour FCPE et 80 pour VP
Sièges titulaires : 12
Résultats : 7 sièges pour FCPE et 5 pour VP

5. Vie scolaire

a) Présentation du projet d'école

Nous avons écrit un projet d'école (validité 2018/2022) validé par l'Inspectrice.

AXE 1 : Continuité des enseignements

Objectifs prioritaires pour l'école : Maintenir et améliorer la cohérence pédagogique et la cohésion dans l'équipe.

Fiche action N°1 : Organiser des liaisons GS-CP, CE2-CM1, CM2-6ème.

Fiche-action N°2 : Elaborer des outils communs, des programmations/progressions communes et penser les organisations matérielles.

Fiche-action N°3 : Mettre en place un PEAC.

AXE 2 : Le parcours de réussite scolaire de l'élève en lien avec l'Education Morale et Civique (EMC).

Objectif prioritaire pour l'école : Acquérir une conscience et une attitude citoyennes en apprenant le respect des engagements envers soi, autrui et l'environnement.

Fiche action N°4 : Utiliser un outil commun « d'évaluation » du comportement.

Fiche action N°5 : Faire venir à l'école des intervenants extérieurs (représentants de la loi, de la justice, de l'autorité).

Fiche action N°6 : Faire produire des messages écrits (texte et image) rappelant les règles de vie et d'usage des locaux.

Fiche action N°7 : Éduquer aux médias.

Prévoir une réunion avec les parents d'élèves et la mairie pour commencer à mettre en place un projet autour des écrans.

AXE 3 : Outils des élèves pour apprendre et progresser : devenir autonome en lecture et en compréhension.

Objectif prioritaire pour l'école : Accéder à une meilleure compréhension de messages vus, lus et entendus (tous supports, tous domaines).

Fiche action N°8 : Utiliser un outil pour le travail sur le vocabulaire (synthèses et collections écrites de mots nouveaux et mots-clés).

Fiche-action N°9 : Faire écouter, faire regarder des émissions. Comprendre les médias.

Fiche action N°10 : Participer à un prix littéraire national « Les Incorruptibles » et abonner les classes.

Fiche-action N°11 : Offrir aux élèves une pause lecture.

Désormais, un élève doit poursuivre l'enseignement d'une seule et même langue étrangère du CP au CM2 (anglais pour notre école).

Décloisonnements :

Mme Dallard

- le mardi avec les CM2 de Mme Mangin (anglais/arts visuels)

- le mercredi avec les CM2 de Mme Simon (anglais /EPS)

Mme Rigon

- avec les CM1 de Mme Bléau le jeudi (anglais/production d'écrits poésie)

- avec les CE2 de Mme Brocard le vendredi matin (anglais/vocabulaire)

L'infirmière scolaire viendra et interviendra auprès de chaque classe pour sensibiliser autour de thèmes divers : les écrans, la puberté, le sommeil et l'hygiène de vie.

Avec la mairie : défi 10 jours sans écran du 7 au 16 juin 2022.

Les Conseils des délégués seront remis en place en fonction du protocole sanitaire : après les vacances de la Toussaint si on reste en niveau 1.

Des échanges entre la mairie et les délégués pourront de nouveau être remis en place.

b) Évaluations nationales de CP et de CE1

Dispositif conçu afin que les enseignants puissent disposer pour chaque élève de points de repères fiables en mathématiques et en français permettant d'organiser leur action pédagogique en conséquence. L'objectif est de bien apprécier, d'un point de vue individuel et collectif, certains acquis fondamentaux qui permettront d'ancrer les apprentissages pour l'année qui débute.

La passation s'est bien déroulée ainsi que la saisie des résultats (6h sur l'APC pour saisir).
Les parents auront un récapitulatif des résultats sous forme de fiches individuelles.

c) APC

Horaires : lundi 12h-12h30, jeudi 12h-12h30 et lundi 16h15-16h45. Ces créneaux permettent de toucher plus d'élèves (CLAS, activités périscolaires...). Autorisation des parents obligatoires.

d) Ecole inclusive

« Assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée et la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. »

A ce jour, 15 élèves avec un PPS et un accompagnement AESH. 5 élèves ont une notification AESH individualisée dont 3 sur la pause méridienne et 10 élèves avec un accompagnement mutualisé (5h minimum par élève).

Deux élèves dont la notification stipule une orientation en ULIS mais ils n'ont pas de place actuellement. Ils sont à l'école sans AESH pour le moment.

Nous attendons le retour de la MDPH pour plusieurs élèves.

8 AESH : 1 à 32h, 2 à 24h, 3 à 19h30 et 2 à 12h

Nouveaux dispositifs sur notre secteur : « Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) sont une nouvelle forme d'organisation. Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Les trois grands objectifs du Pial sont :

- **un accompagnement défini au plus près des besoins** de chaque élève en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun
- **plus de réactivité et plus de flexibilité** dans l'organisation de l'accompagnement humain dans les établissements scolaires et les écoles
- **une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail**

Le Pial peut concerner les écoles maternelles et élémentaires d'une circonscription du premier degré, un ou plusieurs établissement(s) secondaire(s), ou encore un collège et des écoles de son secteur, on parle alors de Pial interdegré.

Dans tous les cas, **le Pial mobilise l'ensemble des personnels de l'équipe pédagogique et éducative** pour identifier les besoins de l'élève et mettre en œuvre les réponses adéquates au niveau de sa classe et, au-delà, de l'école ou de l'établissement dans lequel il est scolarisé.

Dans chaque Pial, **un coordonnateur met en adéquation les ressources en accompagnement avec les besoins qui ont été notifiés** par les CDAPH et identifiés par l'équipe pédagogique et éducative. Il établit les emplois du temps des accompagnants en lien avec les directeurs d'école et les chefs d'établissement concernés et en tenant compte des besoins des élèves et des compétences des accompagnants. »

Mme Léry a organisé une réunion avec tous les parents d'élèves en situation de handicap et le directeur de l'ALAE pour expliquer le fonctionnement du PIAL. Les AESH sont attribuées en priorité aux enfants ayant une notification individualisée.

e) Sorties, évènements, projets

Piscine cette année :

- les CM1 de Mme Péries et les CM2 de Mme Mangin (second trimestre),
 - les CM1 de Mme Bléau avec les CP de Mme Rigal (second trimestre),
- D'autres classes vont aller à la piscine mais les créneaux n'ont pas été encore attribués.

- 19/09 CM2. M et CE1-CM2 : Aéroscopia
- 30/09 CM1 : Parc préhistorique Tarascon
- 6/10 CE1-CM2 Majorat
- 21/10 CP.R et CP. J : Ferme des Balances à Seissan Gers
- 22/10 CE1-CM2 et CM2 M : Muséum d'histoire naturelle

Toutes les classes de l'école sont inscrites au projet Ecole et Cinéma de Villeneuve Tolosane.

Les CM2 iront visiter le théâtre du Capitole et iront voir Le Barbier de Séville (en lien avec leur projet Musique)

Rallye Maths CE2. B et CE2. R

Projet Musique (avec Mélanie) pour toutes les classes. Les CE2 feront une restitution sous forme de spectacle aux familles.

Les CM2 s'associent au projet de Commémorations du 11 novembre et du 8 mai organisées par la mairie.

6. Sécurité

a) PPMS

A ce jour, 3 scénarios pourraient survenir dans notre école : risque météorologique, risque chimique et risque intrusion d'individu(s).

En cas de confinement (PPMS) : cela se fait dans les classes. Pour un confinement en cas de tempête/orage/grêle, les enfants se mettent sous les tables. Pour un confinement en cas de nuage toxique, les enfants restent assis. Certains enseignants surveillent les élèves, d'autres sont chargés de surveiller l'accès à l'école, de veiller au bon déroulement des opérations, ou encore de distribuer du matériel de secours. La directrice lance l'alerte à l'aide d'un sifflet et de sa voix, et reste ensuite dans son bureau pour communiquer avec les autorités.

Les modalités pour le risque « intrusion d'individu(s) » sont particulières : exercice le 5/10/2021

Renouvellement de la demande d'acquisition d'un autre signal d'alerte en cas d'intrusion d'individu. La mairie n'a pas retenu le projet pour le budget 2021 mais il sera représenté.

Une réunion de présentation des dispositifs possibles sera proposée par la mairie aux directeurs des écoles et des ALAE.

b) Exercices évacuation incendie

Rappel des consignes d'évacuation en cas d'incendie : les élèves sortent par la porte de secours de la classe. Ils se dirigent vers la clôture face à la classe pour s'éloigner du bâtiment et ils attendent en rang. Après que chaque enseignant ait fait l'appel, Mme Vaz Pinto des services techniques de la mairie (le « correspondant » côté pré) rend compte à la directrice (qui se trouve côté cour) de l'effectif évacué et du temps réalisé.

Le 1° exercice d'évacuation incendie a eu lieu le mardi 28 septembre 2021.

Il y en aura deux autres cette année.

7. Budgets de l'école

a) La coopérative : fonctionnement et bilan financier 2019-2020

Changement de mandataire, Mme Hernando et de banque, Crédit Agricole Villeneuve Tolosane (OCCE partenaire du CA)
Etat des comptes : 18168,14 euros au 31 août 2021.

La coopérative finance des sorties et des achats collectifs ainsi que la cotisation OCCE .
Nous remercions les familles pour leur participation.

675 euros par classe versés par la mairie.

b) Budget transport

330 euros par classe et par année civile.

c) Les intervenants

- 1 intervenante en musique, Mélanie Magnin, payée grâce au budget « fêtes et cérémonies » désormais directement versé sur le compte de la coopérative. Projet qui a débuté en septembre et qui concerne toutes les classes.

- 1 intervenant dans le cadre d'activités multisports. Grégory DESCLAUX

- Mmes Dallard ,Gaillard et Léry reconduisent le projet cerf-volant avec intervenant.

8. Mairie

a) Evolution des marchés des accueils de loisirs (ALAE et centre de loisirs) Education Citoyenneté

Marché attribué au LEC : Loisirs Education Citoyenneté, nouvelle structure qui a repris la gestion de l'ALAE. Ses enjeux principaux sont centrés autour de l'amélioration du climat périscolaire, thème inscrit dans le PEAC.

b) Démarche d'évaluation de l'organisation de la semaine scolaire

Début juillet, la proposition de diagnostic d'organisation de la semaine scolaire a été présentée aux différents acteurs. La forme d'un questionnaire collé au PEDT a été retenue et sera proposé aux parents. Si à l'issue du vote un changement devait intervenir, il prendra effet à la rentrée 2023.

c) ALAE :

De 90 à 100 enfants accueillis le matin, 240 enfants à midi et 125 à 140 enfants le soir.

Mise en place des activités : travail sur les émotions, EPS (foot salle, badminton, tennis, rollers...), ateliers scientifiques et créatifs.

Projet d'éducation aux médias.

Protocole de niveau 1, plus de convivialité.

Enfants avec PAI alimentaire important.

Audrey Dutheil, la directrice adjointe est passée à plein temps.

Temps de devoirs remis en place à la BCD.

TAP vont être remis en place puisque le protocole est passé en niveau 1

d) CLAS :

Dispositif financé par la CAF. Début le 8 novembre. 6 places pour Ravel

Le mardi et le jeudi à la maison du lac. Travail sur la méthodologie, l'ouverture culturelle, l'accompagnement à la parentalité et l'aide aux devoirs. L'objectif est aussi de permettre aux enfants de progressivement sortir du CLAS ce qui permettrait de faire entrer de nouveaux élèves en cours d'année afin qu'ils puissent bénéficier du dispositif.

Les besoins des enfants et des familles seront pris en compte pour répartir le nombre de places entre les différentes écoles de la commune.

Une réunion avec M. Nouar a eu lieu à la rentrée pour faire le point.

9. FCPE

a) Abords de l'école : sens interdit et agrandissement du parking vélos

De nombreux conducteurs ne respectent pas le sens interdit. Serait-il possible que la Police Municipale soit vigilante ?

Le chemin des écoliers est de plus en plus utilisé notamment depuis que les CP et CE1 y sont accueillis de façon pérenne. Il faudrait peut-être aménager l'accès côté rue du Stade. A ce jour, il n'est pas sécurisé en terme de signalétique et de stationnement.

Serait-il possible de créer un parking vélo du côté de la petite cour ?

Les différentes demandes sont notées.

b) Point sur la cantine

Les CM2 mangent très tard (toujours en dernier) et ils ont peu de temps. La direction ALAE explique que certains élèves discutent avant de commencer leur repas ce qui leur laisse peu de temps ensuite pour finir de manger.

La mairie propose que la commission cantine observe les modalités de prise de repas et sera une nouvelle fois attentive au retour des enfants par le biais du questionnaire.

c) Remerciements

A l'ALAE pour l'accompagnement des PAI et le lavage des mains au savon.

d) Evènements passés ou à venir

- Aide aux leçons après les vacances de la Toussaint.

- Vente de sapins

- Chasse aux œufs

- Information des parents harcèlement, jeux dangereux....

10. Villeneuve Parents

a) E.P.S.

Réglémentée par le BO qui prévoit 3h d'enseignement. Cette discipline a été fortement perturbée depuis que nous avons des protocoles sanitaires.

b) Temps de Récréation :

La réglementation prévoit 15 minutes à l'élémentaire.

c) Point sur la cantine

Cf. réponse faite à la FCPE.

e) Parking vélos

Cf. réponse faite à la FCPE.

d) Evénements passés et à venir

- la fête d'Halloween en extérieur
- une braderie d'automne
- la fête des enfants.

La secrétaire : Mme Dallard :



La directrice : Mme Léry

